

INSCRIPTIONS

année scolaire 2025 / 2026

Doivent faire l'objet d'une inscription en mairie, les enfants :

- scolarisés actuellement en Grande section qui **entrent au CP**,
- **nés en 2022** qui font leur rentrée **en Petite section**,
- **arrivant d'une autre commune** et domiciliés sur Yvrac à la rentrée prochaine.

*Les familles qui ont bénéficié d'une **dérogation** pour l'inscription de leur enfant sur Yvrac doivent faire **une nouvelle demande** sauf dans le cas où ils auraient un frère ou une sœur déjà scolarisé à l'école élémentaire.*

Entre le lundi 27 janvier et le vendredi 7 mars 2025

Les familles devront se rendre à la mairie munies des documents suivants :

- **carnet de santé** (pages vaccinations) ou **document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : diphtérie, tétanos, poliomyélite** (souvent associés à la coqueluche).

La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est **vivement recommandée**.

En cas de non-vaccination, un certificat de contre-indication médicale est exigible.

- **livret de famille**,
- **justificatif de domicile**,
- certificat de radiation **pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école**.
- **fiche de renseignements** : elle est préremplie pour les élèves de GS et doit être complétée pour les nouveaux inscrits. La fiche vierge est téléchargeable sur le site de l'école maternelle <https://alienor33.ac-bordeaux.fr/ent/os/app/minisite/site-maternelle-yvrac/inscriptions-2057>

A l'issue de l'inscription en mairie, un lien sera envoyé par mail aux familles pour la prise de rendez-vous d'admission à l'école maternelle.

Une réunion sera organisée à l'école élémentaire **le jeudi 12 juin** pour les élèves rentrant au CP en septembre 2025.

Afin que l'on puisse préparer au mieux la rentrée prochaine, merci de bien vouloir respecter les dates de remise des dossiers en mairie.

Les directrice des écoles d'Yvrac
G. CEZARO et M. LACLAU